



Construction d'un mur mitoyen

Par **jose1318**, le **03/07/2009** à **01:10**

Bonjour,

a la place d'une haie de thuyas, qui mesure 2.80m de hauteur, avec mon voisin on a décidé d'un commun accord, de créer à la place un mur mitoyen, payé par moitié par chaque propriétaire, en parpaings de 20x20x50, de la même hauteur que les thuyas avaient à l'initial, ma question est, sachant que j'ai un garage existant, qui fait 2.80m de haut, et que le mur mitoyen que l'on souhaite construire dans le prolongement de ce garage, et d'une longueur de 14m, et qui va rejoindre dans le même prolongement une haie de thuyas de 2.80m de haut, sachant que ce mur mitoyen est sur un terrain privatif, donc qui ne nécessite pas de permis de construire, ou de demande préalable de construction, et qui a été notifié sur seing privé par mon voisin et moi-même, faut-il quand même au vu de la législation, faire une démarche particulière pour faire valoir mes droits, si la mairie me pose des conditions, comme par exemple ne pas dépasser 2.00m de haut, car apparemment je ne trouve pas de réponse sur hauteur maximale limite dans mon cas, sachant que je transforme une haie végétale, par un mur mitoyen de même dimensions
cordialement